AR Prefecture
017-211700281-20261008-DEL007_081026-DE
Reçu le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 octobre 2026
Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

Nom du rapporteur :
Olivier Calix

Service / Pôle instructeur :
Pôle Éducation

Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,

Présent·e·s :
Arnaud Latreuille, Valentine Chatenay-Moréno, Olivier Calix, Robin Vieules, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Romain Le Gall, Christine Motillon, Florent Glatard, Romain Gomez, Camille Bagourd, Joseline Beaumeister, Philippe Dénarié, Jean-Baptiste Favier, Virginie Motte, Alice Leparc, Tony Loisel, Nadine Nivault, Elodie Gautreau, Sophie Després, Thierry Lambert

Absent·e·s excusé·e·s et représenté·e·s :
Manon Jephos donne procuration à Robin Vieules
Fatiha Ghadi donne procuration à Romain Gomez
Abdelouahed Tatou donne procuration à Arnaud Latreuille
Elise Cougoule donne procuration à Valentine Chatenay-Moreno
Robert Dumas-Chaumette donne procuration à Sophie Després
Éric Bazillais donne procuration à Tony Loisel

Absent·e·s : Elodie Gautreau

Secrétaire de séance : Camille Bagourd

Date de la convocation : 01/10/26
Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Procurations : 6
Suffrages exprimés : 28

DÉLIBÉRATION N° 07

Révision du règlement intérieur de la restauration municipale

Vu la délibération n°4 du 20 mai 2021 visant l'application du nouveau règlement suite à la mise en place d'un nouvel outil de gestion,

Vu la délibération n°5 du 15 mai 2025 visant l'application du nouveau règlement suite à la refonte du règlement,

Considérant les sollicitations de la trésorerie publique pour accéder aux recouvrements des factures des familles,

Considérant l'avis favorable de la commission Education réunie le 18 juin 2026,

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 22 voix Pour

AR Prefecture
017-211700281-20261008-DEL007_081026-DE
Reçu le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026

- 6 abstentions (Tony Loisel + pouvoir Éric Bazillais, Nadine Nivault, Sophie Després + pouvoir de Robert Dumas-Chaumette, Thierry Lambert)

- Approuve la révision du règlement intérieur de la restauration scolaire municipale applicable au 01 novembre 2026,
- Abroge et remplace le règlement du 15 mai 2025,
- Autorise madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet objet,

Annexe 06 : Projet de règlement intérieur de la restauration scolaire au 01/11/2026

Pour extrait conforme,

Hélène Rata
Maire

MAIRIE D'AYTRE (Charente-Maritime)

Camille Bagourd
Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-211700281-2026-
Accusé de Réception Préfecture le :
Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours
La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr
Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.